



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 74458

## Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le bénéfice de « la campagne double » pour les anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés. Il rappelle que M. Christian Gall, inspecteur général des affaires sociales, avait reçu la mission de conduire une étude sur une éventuelle attribution de « la campagne double » aux anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître les conclusions de ce rapport, ainsi que les mesures envisagées pour une éventuelle attribution de « la double campagne ».

## Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Quentin](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74458

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8846

**Réponse publiée le :** 6 décembre 2005, page 11274